

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT DES EAUX**

L'an deux mille vingt-quatre le douze janvier à dix neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation
08 Janvier 2024

Date d'affichage :
08 Janvier 2024

Nombre de délégués
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - BONNET Serge - DALY Jany - CHENU Stéphane - DE REKENEIRE Emmanuel - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - GISSINGER Thomas.

Absents excusés : M. RAHON François - PAHL Holger - PIERSON Cédric (Pouvoir à M. DE REKENEIRE Emmanuel) - THIRault Alexis (Pouvoir à M. NORMAND Alain).

Absents : REMY Michel - HACHET Sébastien.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

**3-2024
TARIF DES
BRANCHEMENTS
D'EAU**

Le Président informe le Comité qu'il y a lieu de fixer les tarifs des branchements d'eau à compter du 15 janvier 2024.

Après étude et discussion, le Comité décide d'appliquer les tarifs suivants : 1729 € + le montant de la location d'une mini pelle pour creuser la tranchée s'il y a lieu, pour un branchement standard, diamètre 25 mm et d'une longueur maximale de 6 m ;

La facturation d'un branchement d'eau supérieur à 6 m comprendra le montant du branchement standard + le dépassement des 6 m quand il est effectué par l'employé du syndicat + éventuellement la location d'une mini pelle pour creuser la tranchée ;

Les autres branchements seront facturés selon le devis établi par l'entreprise qui réalisera les travaux.

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le 25/01/2024
Publiée sur le site le 08/02/2024

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Jean-Marie MERLO,
Le Secrétaire,

Alain NORMAND
Le Président,